

*La **Société civile des auteurs multimedia** rassemble réalisateurs, auteurs d'entretiens et de commentaires, écrivains, traducteurs, journalistes, vidéastes, photographes et dessinateurs. Ces créateurs font la richesse documentaire de la radiophonie, de l'audiovisuel et des nouveaux médias. La Scam les représente auprès du législateur, des producteurs et des diffuseurs. Elle discute, collecte et répartit leurs droits patrimoniaux, affirme leur droit moral et négocie leurs intérêts futurs. La Scam est au 5, avenue Vélasquez. F-75008 Paris. Téléphone **01 56 69 58 58** Fax 01 56 69 58 59 www.scam.fr

Scam*

Communiqué

Paris, le 29 novembre 2012

+ 4 euros pour l'audiovisuel public !

Le Sénat avait voté une proposition d'augmentation de la Contribution à l'audiovisuel public de 4 euros (33 centimes par mois), soit 2 euros de plus que celle votée par l'Assemblée nationale. Mais le rejet du volet recettes du Projet de loi de finances (PLF) par le Sénat fait tomber cette proposition ; la Scam espère vivement qu'elle sera reprise par l'Assemblée nationale.

En effet, cette augmentation substantielle de la contribution, en plus de l'augmentation automatique indexée sur l'inflation, marquerait une volonté politique enfin assumée de porter les missions essentielles de l'audiovisuel public ; la Scam qui demande une revalorisation progressive et planifiée sur 5 ans de cette Contribution espère vivement qu'elle sera prochainement définitivement adoptée.

La Scam remercie le sénateur David Assouline, porteur de l'amendement demandant cette augmentation pour son engagement aux côtés de la création ainsi que la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat présidée par Marie-Christine Blandin qui l'a soutenu ; elle remercie également Catherine Morin-Desailly dont les amendements portant sur l'élargissement de l'assiette d'assujettissement de la Contribution ont permis l'ouverture de débats qui alimenteront les réflexions sur le financement à venir de l'audiovisuel public et de la création. A terme, ces extensions aux résidences secondaires et aux seconds écrans s'avèreront sans doute cruciales pour compenser la disparition annoncée de la « taxe telecom ».

Information presse >

Stéphane Joseph : 01 56 69 58 88 / 06 82 90 01 93

Astrid Lockhart : 01 56 69 64 05